

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS
121ème séance
Vendredi 15 mars 2019

PROCES-VERBAL

1. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 13 décembre 2018

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 13 décembre 2018.

2. Arrêté et approbation du compte financier 2018

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière ;

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration arrête et approuve par 19 voix pour et 4 abstentions le compte financier de l'année 2018, qui fait apparaître les éléments suivants :

- **24 775 ETPT** sous plafond et **7 602 ETPT** hors plafond
- **3 389 138 318 €** d'autorisations d'engagement
- **3 386 311 314 €** de crédits de paiement
- **66 234 078 €** de solde budgétaire
- **77 793 729 €** de variation de trésorerie
- **26 448 571 €** de résultat patrimonial
- **180 217 323 €** de capacité d'autofinancement
- **495 051 €** de variation de fonds de roulement

Article 2 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial positif au compte « report à nouveau » à hauteur de **26 448 571,08 €**.

Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 4 :

Le conseil d'administration arrête les comptes consolidés du groupe CNRS de l'année 2018, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du conseil d'administration du 3 décembre 2009, modifié par la délibération du 23 octobre 2017, à savoir :

- Entités sous contrôle exclusif :
 - CNRS Editions SA ;
 - CNRS Innovation SA.

- Entités sous contrôle conjoint :
 - La société civile Synchrotron Soleil
 - le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) ;
 - l'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO) ;
 - l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM) ;
 - le Canada France Hawaï Télescope Corporation (CFHTC) ;
 - le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM).

3. Projet budget rectificatif n°1 2019

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Par 17 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **25 637 ETPT** sous plafond et **7 692 ETPT** hors plafond
- **3 858 377 683 €** en Autorisations d'engagement dont :
 - **2 571 934 134 €** en personnel
 - **1 224 288 915 €** en fonctionnement, investissement non programmé
 - **62 154 634 €** en investissement programmé
- **3 776 917 459 €** de crédits de paiement
 - **2 571 934 134 €** en personnel
 - **1 099 754 135 €** en fonctionnement, investissement non programmé
 - **105 229 190 €** en investissement programmé
- **3 418 414 036 €** de prévisions de recettes

- - 358 503 423 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 355 677 595 € de variation de trésorerie
- - 286 083 647 € de résultat patrimonial
- - 122 795 178 € de capacité d'autofinancement
- - 358 503 423 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration autorise la majoration de l'enveloppe « ISFIC » à hauteur de 195 500€ par transfert interne à la masse salariale.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

4. Compte-rendu 2018 des décisions du Président en matière de participation aux organismes dotés de la personnalité morale

Le Conseil d'administration prend acte à l'unanimité des décisions prises par le Président en 2018, dans le cadre de la délégation de pouvoir, en matière de participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale.

5. Orientations proposées pour 2019 par le Président en matière de participation aux organismes dotés de la personnalité morale

Le Conseil d'administration approuve par 20 voix pour et 3 abstentions les orientations proposées pour 2019 en matière de participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale.

6. Participation du CNRS à l'initiative science-innovation-territoires-économie (I-SITE) ULNE

Le Conseil d'administration approuve par 17 voix pour et 6 voix contre la participation du CNRS à l'I-SITE ULNE.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

7. Retrait du CNRS de la ComUE Languedoc-Roussillon Universités (LRU)

Le Conseil d'administration décide par 22 voix pour et 1 abstention le retrait du CNRS de la Communauté d'Université et d'Etablissements « Languedoc-Roussillon Universités ».

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

8. Cession de parts sociales de la SATT Grand Centre

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité la cession, à titre gratuit, des 162 actions détenues par le CNRS dans le capital social de la SATT Grand Centre à l'Université Clermont Auvergne.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

9. Acquisition de parts sociales de la SATT LUTECH

Le Conseil d'administration autorise par 15 voix pour et 8 voix contre l'acquisition, à titre gratuit, de 50 actions détenues par l'Institut Curie et de 20 actions détenues par l'Université de Technologie de Compiègne dans le capital social de la SATT LUTECH

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

10. Rapport sur les personnels mis à disposition (MAD) auprès d'entreprises

Dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie, le Conseil d'administration prend acte des décisions du Président par 18 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention d'accorder une dispense de remboursement de la rémunération et des charges sociales y afférentes des personnels mis à disposition d'entreprises pour le dossier de mise à disposition suivant :

- Madame Ane AANESLAND auprès de la société THRUSTME : dispense de remboursement pour une durée de 6 mois à compter du 3 août 2017.

Fait à Paris, le 15 mars 2019

Le Président

Antoine PETIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS
121ème Séance
Vendredi 15 mars 2019

Président de séance :

M. Antoine PETIT

Sont présents :

| | | |
|------------------------|-----------------------------|------------------------|
| M. Bernard LARROUTUROU | M. Bernard ALAUX | M. Yannick BOURLES |
| Mme Brigitte PLATEAU | Mme Sylvie GARCELON | Mme Claudia ZLOTEA |
| M. Alban HAUTIER | M. Benjamin BERTRAND | Mme Josiane TACK |
| M. Pierre MUTZENHARDT | M. Nicolas CUDRE-MAUROUX | Mme Janique GUIRAMAND |
| Mme Christine MUSSELIN | M. Régis REAU | Mme Carole LE CLOIEREC |
| Mme Valérie CASTELLANI | Mme Sylvie RETAILLEAU | |
| M. Bernard DAUGERAS | Mme Agnès PLAGNEUX-BERTRAND | |

Sont absents :

M. Christophe BLONDEL (Absent excusé, pouvoir à Josiane TACK)
Mme Hélène CAZAUX-CHARLES (Absente excusée, pouvoir à Christine MUSSELIN)
Mme Barbara DEMENEIX (Absente excusée, pouvoir à Sylvie RETAILLEAU)

Membres avec voix consultative :

M. Christophe COUDROY
M. Alain SCHUHL
M. Michel MORTIER
Mme Dorothée BERTHOMIEU
Mme Marie-Laure INISAN-EHRET
M. Jean-Claude PERREL

Invités permanents :

Mme Marie-Hélène BEAUVAIS
M. Hugues DE LA GIRAUDIERE,
M. Christophe-Alexandre PAILLARD
Mme Myriam FADEL
Mme Catherine DELPECH
Mme Pascale ACCARD

Invités ponctuels :

Mme Valérie BONAILLIE NOEL
Mme Valérie LUCAS
M. Patrick NEDELLEC
Mme Valérie HOSPITAL
Mme Florence PESTIE
M. Jean-Pierre ALLIOUX